

# PARTICULIERS

## Tarifs des principaux services et opérations de votre Banque au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**BANQUE POPULAIRE  
LOIRE ET LYONNAIS**



*Banque et populaire à la fois.*

## Information relative à votre compte personnel

Chère Cliente, Cher Client, Cher Sociétaire,

**N**ous avons décidé de donner une dimension officielle à notre engagement de qualité de service en obtenant une certification délivrée par un organisme reconnu. C'est chose faite : nous sommes la première banque en France à être certifiée sur les deux thèmes de l'accueil et du traitement des réclamations. Dans l'ensemble de nos agences, vous bénéficiez d'engagements concrets certifiés AFAQ Engagement de service.

Ce choix de transparence et de qualité de service, nous le renforçons aussi par l'application de la Directive européenne sur les Services de paiement qui vise à harmoniser les opérations de paiement au sein de l'Espace Economique Européen\* (EEE) dans une quelconque de ses devises.

Cette directive renforce vos droits et votre protection en vous faisant bénéficier à compter du 1er novembre 2009 de nombreux avantages :

- La gratuité de la mise en opposition de vos moyens de paiement (hors chèque) et de leur remplacement en cas de vol ou d'utilisation frauduleuse à votre insu. De la même façon nous vous assurons la gratuité des frais de révocation d'un virement ou d'un prélèvement.
- Une harmonisation du délai maximum d'exécution d'une opération de paiement à 3 jours ouvrables, puis 1 jour ouvrable à compter du 1er janvier 2012, pour les opérations en euros avec un jour supplémentaire pour les ordres sur support papier et 4 jours ouvrables pour les opérations en autres devises de l'EEE\*.
- Un allongement des délais de contestation compris entre 8 semaines et 13 mois selon la nature de l'opération de paiement pour faire valoir gratuitement vos droits.
- Un renforcement de votre information en cas de refus d'exécution d'une opération ou de blocage d'un moyen de paiement.

Votre Convention de Compte de dépôt a été adaptée afin d'intégrer ces nouvelles dispositions. Ce document mis à jour est disponible dans votre agence pour signature. Il est également présent sur notre site internet et vous pouvez aussi demander à notre service Contact qualité de vous l'adresser par courrier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Dominique GAUTIER  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des Clientèles Particuliers et Professionnels

\* Cf. liste des pays page 16

# Sommaire

Pages

-  **Suivre le fonctionnement de votre compte** 2
  - Vos opérations courantes
  - Vos opérations exceptionnelles
  - Les dates de valeur
  - Le Droit au Compte
  
-  **Utiliser vos moyens de paiement** 4
  - Choisir votre carte bancaire
  - Les services liés à votre carte
  - Les opérations par carte
  - Autoriser un prélèvement sur votre compte
  - Emettre ou recevoir un virement en euros
  - Utiliser un chéquier
  - Bénéficier de moyens de paiement alternatifs au chèque
  - Les incidents ponctuels de paiement
  
-  **Accéder à votre banque à distance** 8
  - Par Internet
  - Par Téléphone
  
-  **Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins** 9
  
-  **Gérer votre portefeuille boursier** 10
  - Ordre de bourse Euronext Paris
  - Tarification sur opération SRD
  - Commission de report
  - Valeurs étrangères
  - SICAV et FCP
  - Droits de garde
  - Opérations diverses
  - Transaction sur l'or
  
-  **Financer vos projets** 12
  - Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus
  - Vos projets immobiliers
  - Vos projets personnels
  - Les assurances liées au prêt immobilier
  - Les garanties
  - Autres prestations
  
-  **Protéger votre famille et vos biens** 14
  - Votre assurance personnelle
  - Protéger vos enfants
  - Assurer l'avenir de vos proches
  - Assurer vos biens
  - Gérer votre patrimoine financier
  - Autres produits et services
  - Faciliter votre quotidien
  
-  **Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger** 16
  - Les opérations de change manuel
  - Les virements règlementés et Eurovirements SEPA
  - Les virements internationaux
  - Les chèques
  - La commission de change



# Suivre le fonctionne de

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos opérations courantes

■ Ouverture d'un compte de dépôt	Gratuit
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Relevé de compte (tarifs mensuels) :	
■ mensuel	Gratuit
■ bi-mensuel	1,40
■ décadaire	2,10
■ hebdomadaire	3,20
■ journalier	16,00
■ Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Loire et Lyonnais	Gratuit
■ Turbo mail (tarif mensuel) :	
■ abonné cyber	1,50
■ non abonné cyber	3,00
■ Retrait d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
■ Extrait en agence ou duplicata (par extrait)	0,84
■ Recherche de document et copie de chèque (par document)	16,30
(hors contestation d'opération de moyens de paiement conformément à la directive européenne sur les services de paiement :	Gratuit)

Une nouvelle convention de compte de dépôt est à votre disposition, elle s'applique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur le site internet de votre banque : [www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr](http://www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr)

## Vos opérations exceptionnelles

■ Clôture de compte	Gratuit
■ Frais de transfert hors réseau Banque Populaire d'un CEL, d'un PEL ou d'un PEP	63,00
■ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	Gratuit
■ Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	12,30
■ Frais d'édition d'une échelle d'intérêts	9,45
■ Frais de suivi trimestriel du compte	Gratuit
Sauf si pendant le trimestre, le compte n'a pas toujours été créditeur, n'a pas enregistré de mouvement ou a présenté un solde créditeur moyen inférieur à 300 € sans équipement en compte d'épargne monétaire : 8,00 € / trimestre.	

# ment votre compte

- Aide au changement de domiciliation bancaire (offre simplidom) **Gratuit**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur le site internet de votre banque.

## Les dates de valeur

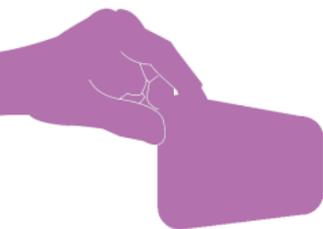
La date de valeur calculée à partir de la date d'enregistrement "j" de l'opération sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement nécessaire à la réalisation de certaines opérations et ne concerne que les chèques remis à l'encaissement :

- Chèque BP2L **J + 2 jours ouvrés**
- Chèque autres banques **J + 3 jours ouvrés**

## Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants : l'ouverture et la fermeture du compte ; un changement d'adresse une fois par an ; un relevé de compte au moins une fois par mois ; des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins ; l'encaissement de virements reçus ; l'encaissement de chèques déposés sur votre compte ; le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) ; le paiement par prélèvement, titre interbancaire de paiement (TIP) ou virement bancaire ; un moyen de consulter à distance le solde de votre compte ; une carte de paiement à autorisation systématique (Electron) ; deux chèques de banque par mois.



# Utiliser vos moyens

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Internationales Visa ou Mastercard vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte ou de ses données, appelez le 01.77.86.24.24, 7 jours/7 et 24 heures/24 pour faire immédiatement opposition.

### Carte de retrait (cotisations annuelles)

- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| ■ Carte Cirrus (à partir de 12 ans) | 20,00 |
| ■ Carte Point Argent                | 18,00 |

### Carte de paiement (cotisations annuelles)

- |   |        |
|---|--------|
| ■ Porte monnaie électronique (Monéo)          | 6,00   |
| ■ Carte Visa Electron                         | 30,00  |
| ■ Carte Budj (réservée aux 12 - 17 ans)       | 30,00  |
| ■ Carte nationale à débit immédiat (I)        | 36,00  |
| ■ Carte nationale à débit différé (I)         | 44,00  |
| ■ Carte Visa Internationale à débit immédiat* | 36,00  |
| ■ Carte Visa Internationale à débit différé*  | 44,00  |
| ■ Carte Eurocard Mastercard à débit immédiat* | 36,00  |
| ■ Carte Eurocard Mastercard à débit différé*  | 44,00  |
| ■ Carte Visa Premier*                         | 123,00 |
| ■ Carte Infinite                              | 320,00 |
| ■ E-Carte Bleue                               | 12,00  |

\* Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

### Carte de crédit (cotisations annuelles)

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits par utilisation d'une ligne de crédit renouvelable ("revolving"), sous forme de réserve d'argent. Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

- |                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| ■ Carte Réserve Plus ou Créodis | 17,00 |
|---------------------------------|-------|

(I) Carte plus commercialisée

# de paiement

## Les services liés à votre carte

- |  |       |
|--|-------|
| ■ Assurance perte et vol des moyens de paiement (tarifs annuels) |       |
| ■ Sécuriplus   | 25,00 |
| ■ Sécuriplus co-titulaire  | 12,50 |

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur. Sécuriplus est inclus dans toutes nos conventions Equipage.

- |   |         |
|---|---------|
| ■ Réédition du code confidentiel  | 6,00    |
| ■ Refabrication de carte (délai d'une semaine environ)                  | Gratuit |
| ■ Refabrication de carte en urgence (72 h)                              | 15,00   |
| ■ Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par carte | Gratuit |
| ■ Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol                        | Gratuit |

## Les opérations par carte

- |  |                        |
|--|------------------------|
| ■ Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire et Point Argent   | Gratuit                |
| ■ Retrait en euros à un distributeur d'un autre établissement bancaire situé dans l'E.E.E. * (tarif par retrait) :   |                        |
| ■ Au-delà de 5 retraits/mois/carte (au-delà de 10 retraits/mois/carte, si vous avez moins de 18 ans ou si vous disposez d'une convention Equipage Horizon) | 1,00                   |
| ■ Gratuit si vous disposez d'une Convention Equipage Prestige  |                        |
| ■ Retrait d'espèces à un distributeur en devises dans l'EEE* ou hors EEE* (2)  | 2,5 % du montant + 3 € |
| ■ Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement bancaire (2)   | 2,5 % du montant + 5 € |
| ■ Paiement par carte en euros dans l'EEE*  | Gratuit                |
| ■ Paiement par carte en devises dans l'EEE* ou hors EEE* (2)   | 2,5 % du montant       |

## Autoriser un prélèvement sur votre compte

- |   |         |
|---|---------|
| ■ Frais de mise en place d'un avis de prélèvement | Gratuit |
| ■ Coût par opération                              | Gratuit |
| ■ Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP       | Gratuit |

\* E.E.E. : Espace Economique Européen - cf liste page 16

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.



# Utiliser vos moyens

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Emettre ou recevoir un virement en euros

■ Virements occasionnels ou permanents reçus	Gratuit
■ Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte Banque Populaire Loire et Lyonnais	Gratuit
■ Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement en France avec RIB ou IBAN du bénéficiaire :	
■ Par internet	0,39
■ Au guichet de votre agence	3,25
■ Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement avec RIB ou IBAN du bénéficiaire :	
■ Par internet (par virement)	0,39
■ Initié au guichet de votre agence (par virement)	0,97
■ Virements règlementés et Eurovirement SEPA (virement en euros, au sein de l'EEE* ainsi que de la Suisse et Monaco, avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)	
■ Frais par virement émis	3,25
■ Frais par virement reçu	Gratuit

## Utiliser un chéquier

■ Dépôt d'un chèque sur votre compte	Gratuit
■ Paiement par chèque	Gratuit
■ Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile : frais postaux d'envoi en recommandé	
■ Chèque de banque	12,00
■ Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s)	
■ Mise en place	7,60
■ Frais semestriels (au-delà des 6 premiers mois)	7,60

### Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision <sup>(3)</sup>	10,00
■ Forfait de frais en cas de rejet d'un chèque sans provision (validité de 30 jours, à compter de la date du premier rejet)	
■ Inférieur ou égal à 50 €	30,00
■ Supérieur à 50 €	50,00

Ce forfait comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, ainsi que la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

\* E.E.E. : Espace Economique Européen - cf liste page 16 (3) perçu uniquement si le chèque est payé.

# de paiement

- Chèque émis et payé en période d'interdiction bancaire 30,00

## Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque : Baséo (cotisation mensuelle)

- Sans Monéo 2,50
- Avec Monéo 3,00

Cette offre destinée aux clients sans chéquier comprend : une carte Visa Electron, des avis de prélèvement et TIP, deux virements occasionnels externes par mois, deux virements permanents externes par mois, un chèque de banque par an et CyberPlus Budget.

## Les incidents ponctuels de paiement

- Découvert de compte non convenu :  
intérêts débiteurs Taux plafond fixé par la Banque de France <sup>(4)</sup>
- Commission d'intervention : frais de traitement d'une opération sur compte non provisionné, sur compte indisponible ou frais de traitement d'une opération irrégulière
  - Par opération (dans la limite de 30 par mois) 10,22

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller de clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non une opération irrégulière ou se présentant sur un compte insuffisamment provisionné ou indisponible.

- Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive 33,00
- Forfait de rejet(s) d'un ordre de paiement pour défaut ou insuffisance de provision (frais d'opérations non provisionnées)  
Montant de l'ordre de paiement rejeté maxi 20,00

Ce forfait comprend la commission d'intervention, les frais de rejet (de prélèvements, de TIP, de TUP, virements y compris Eurovirement SEPA, échéances de prêts consommation ou immobilier), les frais de représentation et la notification du refus d'exécution de l'ordre.

- Frais saisie attribution et avis à tiers détenteurs
  - A la mise en place et à la main levée 93,40
- Frais pour une opposition administrative  
Max : 10 % du montant de l'opposition

<sup>(4)</sup> Ce taux calculé par la Banque de France pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524 €, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique "Découverts, prêts permanents, achats, ventes à tempérament". Toute variation est immédiatement applicable. Le TEG est indiqué sur le relevé de compte.



# Accéder à votre banque à distance

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Par Internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
  - Cyberplus Budget (consultation des comptes, virements entre vos comptes BP2L, commande de chèquiers, édition de RIB... ) **Gratuit**
  - Cyberplus Gestion (tous les services de Cyberplus Budget + virements externes et services de bourse en ligne). **4,60**

Votre abonnement Cyberplus Gestion est inclus dans le cadre d'une convention de relation EQUIPAGE HORIZON, PREFACE, PRIVILEGE ou PRESTIGE.

- Services associés
  - Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) **0,90**
  - Alerte SMS ou courriel (par alerte) **0,30**  
(plafond 4 €/mois)
  - Confirmation de l'exécution d'un virement émis par SMS ou courriel (par virement) **0,30**
  - Relevé de compte en ligne (par mois)
    - En substitution du relevé papier **Gratuit**
    - En ajout du relevé papier **1,00**

## Par Téléphone

- Serveur Vocal Tonalité Plus :
  - Composez le 0 892 898 899 (0,34 €/min)
- SMS + depuis votre mobile :
  - Composez le 6 11 10 (0,35 € par envoi + coût d'un SMS)
- Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un conseiller :
  - Composez le 04 78 95 55 58

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettront de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (abonnement mensuel) **1,90**

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte.





# Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité.

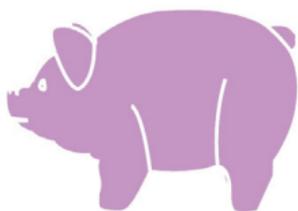
## Contenu de base de votre convention

	Budj 12 - 17 ans	Équipage Horizon (6)	Équipage Préface	Équipage Privilège	Équipage Prestige
<b>■ Banque à domicile / suivi du compte</b>					
■ Tonalité Plus	X	X	X	X	X
■ Cyberplus Budget	X				
■ Cyberplus Gestion		X	X	X	X
<b>■ Découvert</b>					
■ Découvert autorisé		X	X	X	X
■ Seuil mini de perception d'agios par trimestre (5)		8,00 €		8,00 €	16,00 €
<b>■ Epargne</b>					
■ Comptes d'épargne	X	X	X	X	X
■ Crescendo	X	X	X	X	X
<b>■ Assurances</b>					
■ Sécuriplus	X	X	X	X	X
■ Pack Assurance				X	X
<b>■ Services exclusifs</b>					
■ Informations juridiques et pratiques			X	X	X
■ Services Extra-bancaires : Service shopping, Service voyage, Garantie plus Réservation d'hôtels				X	X X
<b>■ Prix mensuel de votre convention selon la carte choisie</b>					
■ Carte Budj	2,00 €				
■ Carte Visa Electron		2,50 €	6,30 €		
■ Carte Bancaire Internationale ou Nationale (7)					
■ Débit immédiat		2,80 €	6,50 €	10,00 €	
■ Débit différé		3,10 €	6,80 €	10,00 €	
■ Carte Visa Premier					15,00 €
■ Carte Visa Infinite					30,00 €

(5) Intérêts débiteurs non perçus s'ils sont inférieurs à ce montant ; perçus en totalité dans le cas contraire.

(6) Réservée aux moins de 28 ans.

(7) Carte bancaire nationale uniquement pour les conventions en cours.



# Gérer votre portef

## Ordres de Bourse Euronext Paris

Par téléphone (via le n° 0 826 088 899*)	Commission proportionnelle (1)	Minimum de perception
Jusqu'à 10 000 €	1,30 %	14,00 €
Au-delà de 10 000 €	1,10 %	-

Par internet (service Line Bourse)	Commission proportionnelle	Minimum de perception
jusqu'à 1500 €	-	9,00 €
De 1 501€ à 10 000 €	0,55 %	-
De 10 001 € à 40 000 €	0,50 %	-
Au delà de 40 001 €	0,45 %	-

(1) Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche)  
+ 51 € si titres nominatifs

## Tarification sur opérations SRD

■ Commission proportionnelle mensuelle appliquée sur le montant de l'opération au prorata du nombre de jours d'utilisation dans le mois :

- Par téléphone (via le n° 0 826 088 899\*) 1,00 %
- Par internet (service Line Bourse) 0,598 %

## Commission de report

	Commission Proportionnelle	Commission Fixe	Minimum de perception
Par téléphone (via le n° 0 826 088 899*)	0,30 %	8,50 €	8,00 €
Par internet (service Line Bourse)	0,179 %	-	-

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'ordre.

## Valeurs étrangères (hors Euronext Paris)

Uniquement par téléphone (via le n° 0 826 088 899*)	Commission Proportionnelle	Commission Fixe	Courtage Broker
Jusqu'à 10 000 €	1,30 %	51,00 €	Variable suivant la place de cotation
Au-delà de 10 001 €	1,10 %	-	Variable suivant la place de cotation

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'achat ou de la vente.

## SICAV et FCP

Souscription d'actions de SICAV et de parts de FCP émises par le Groupe Banque Populaire : les cours de souscription sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée. Ces droits d'entrée figurent sur la notice d'information remise au souscripteur.

- Souscription d'OPCVM hors Groupe 38,00

\* coût de communication de 0,15 € / min.

# euille boursier

## Droits de garde annuels (établis sur la valorisation du portefeuille au 31/12)

	Commission fixe par ligne	Commission sur la valeur boursière du portefeuille
Parts sociales	GRATUIT	GRATUIT
Valeurs Groupe BP	GRATUIT	GRATUIT
Valeurs françaises hors Groupe BP	13,87 €	0,1196 %
Valeurs étrangères	37,00 €	0,1196 %

Minimum de droits de garde par portefeuille : 54,00  
(27 € si uniquement détention de SICAV et FCP du Groupe BP)

## Droits de garde trimestriels (réservés aux comptes titres adhérent au service Line Bourse et établis sur la valorisation du portefeuille à chaque fin de trimestre)

- Commission proportionnelle appliquée sur la valeur du portefeuille (hors valeurs du groupe BP) 0,054%
- Minimum 22,72<sup>(8)</sup>
- Maximum 227,24

## Opérations diverses (tarifs à l'unité)

- Attribution de titres à l'appui de droits ou bons, opérations sur titres (OPE, OPA, PDA) - valeurs françaises et étrangères 14,00
- Transfert de titres valeurs françaises (par ligne) 16,00
  - Mini 65,00
- Transfert de titres valeurs étrangères (par ligne) 75,00
- Paiement de coupons valeurs françaises Gratuit
- Paiement de coupons valeurs étrangères 5.98% du montant
  - Mini 2,00
- Frais d'information PEA 18,27
- Duplicata IFU, attestation fiscale 16,75
- Hisséo : alimentation automatique sur PEA Gratuit
- Titres nominatifs (commission fixe complémentaire) 51,00
- Inscription de titres non cotés sur PEA (par dossier) 100,00
- Achat ou vente de droits ou bons - valeurs françaises 1,30%
  - Mini 9,00

## Les transactions sur l'or

- Achat et vente d'or 1,5 % du montant
  - Mini 30,00  
(plus taxe fiscale de 8 % à la vente - taux en vigueur au 01/08/07)
- Mise sous sac plombé 8,00  
(pour les sacs de 25 pièces, frais de retour des pièces au coût réel)
- Document d'authentification 92,00  
(plus coût réglé à l'intermédiaire)

<sup>(8)</sup> - 50 % pour les 18/25 ans



# Financer vos projets

## Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

### ■ Découvert du compte convenu

Intérêts débiteurs :

- Par convention particulière, vous pouvez bénéficier d'une autorisation de découvert dont le taux est égal au taux de base de la Banque Populaire Loire et Lyonnais majoré d'une marge contractuelle. La valeur de ce taux de base, susceptible de variation, est actuellement de 7,90 %.

- En cas de dépassement de l'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de deux points.

### ■ Commission d'immobilisation

Son application est limitée aux seuls comptes débiteurs permanents tout au long du trimestre civil. Elle est calculée au taux de 2 % sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre.

## Vos projets immobiliers

### ■ Frais de dossier Prêt Épargne Logement

Gratuit

### ■ Frais de dossier prêt à Taux Zéro

Gratuit

### ■ Autres prêts immobiliers :

- Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt 1% du montant
  - Minimum 260,00
  - Maximum 915,00
- Taux Nous consulter

## Vos projets personnels

### ■ Prêt à la consommation :

- Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt 1% du montant
  - Minimum 64,00
  - Maximum 120,00

### ■ Prêt Étudiant

- Frais de dossier Gratuit
- Taux Nous consulter

### ■ Cautions bancaires

- Frais d'acte
  - Préétabli 35,00
  - Spécifique Nous consulter
- Commission d'engagement Nous consulter

Votre Banque Populaire propose également des offres de cautionnement spécifiques pour les étudiants affiliés et/ou adhérents LMDE permettant d'éviter la caution personnelle des parents pour louer un appartement ou financer leurs études. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller.

- Crédit renouvelable Créodis
  - Frais de dossier

Gratuit

## Les assurances liées au prêt immobilier

- Prêts amortissables : taux de cotisation annuelle sur le capital emprunté (tarifs standards)

	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail
Jusqu'à 35 ans	0,204 %	0,30 %
de 36 à 45 ans	0,276 %	0,42 %
au-delà de 45 ans	0,32 %	0,456 %

## Les garanties (9)

- Gage sur véhicule 15,00
- Gage sur autre bien mobilier 40,00
- Nantissement de compte ou de créances 40,00
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation 40,00
- Gage de compte d'instruments financiers (si détenu dans autre établissement) 40,00
- Mainlevée de garantie
  - Par acte notarié (hors frais et honoraires du notaire) 92,80
  - Par acte sous seing privé 39,05

## Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement 16,30
- Frais d'avenant désolidarisation, remboursement anticipé partiel, modification de garantie 341,00
- Frais d'avenant pour autres motifs 475,00
- Modification du contrat sans rédaction d'avenant : changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement... 39,80
- Décompte de remboursement 20,00
- Attestations diverses 10,00

(9) Les tarifs indiqués dans cette rubrique rémunèrent le travail de la banque. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.



# Protéger votre famille

## Votre assurance personnelle

### ■ MAV (Multirisque des Accident de la Vie) - Tarifs mensuels

Option 1 : décès ou incapacité permanente > à 5 % (formule individuelle)	11,00
Option 1 : décès ou incapacité permanente > à 5 % (formule familiale)	21,00
Option 2 : décès ou incapacité permanente > à 30 % (formule individuelle)	7,50
Option 2 : décès ou incapacité permanente > à 30 % (formule familiale)	15,00

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie privée, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...)

### ■ Autonomis

[Nous consulter](#)

Ce contrat de dépendance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

## Protéger vos enfants

### ■ Assur - BP Enfant

[Nous consulter](#)

### ■ Assur - BP Horizon

[Nous consulter](#)

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

## Assurer l'avenir de vos proches

### ■ Fructi-famille

[Nous consulter](#)

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur

### ■ Pack Assurance Privilège (tarif annuel)

62,50

### ■ Pack Assurance Prestige (tarif annuel)

64,03

Ces contrats d'assurance versent à l'assuré ou ses ayants droits en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive par accident un capital pouvant atteindre 46 500 € pour Privilège ou 48 000 € pour Prestige. Ces contrats sont inclus dans nos conventions Equipage Privilège et Prestige.

# ille et vos biens

- Fructi-Facilités (tarif annuel) 18,60

## Assurer vos biens

- Assur BP - Auto Nous consulter
- Assur BP - Habitat Nous consulter

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

## Gérer votre patrimoine financier

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

- Convention patrimoniale 600,00
- Bilan patrimonial 400,00
- Relevé patrimonial trimestriel (abonnement annuel) 48,00
- Relevé ISF 27,00
- Carnet de bord (abonnement annuel) 8,00
- Crescendo (abonnement annuel) 18,00
- Aide aux déclarations fiscales Nous consulter

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Crescendo est inclus dans toutes nos conventions de relation Equipage.

## Autres produits et services

- Location de coffre-fort : selon volume et capitaux assurés (tarif annuel)
  - Mini 61,60
  - Maxi 289,20
- Frais de dossier en cas de succession
  - Avoirs jusqu'à 3 000 € 66,00
  - Avoirs de 3 001 € à 15 000 € 145,00
  - Avoirs de 15 001 à 40 000 € 315,00
  - Avoirs > à 40 001 € 0,8 % des avoirs au jour du décès, maxi 650 € plus frais réels en cas de succession vacante

## Faciliter votre quotidien

- BP Info (informations juridiques et pratiques) 5,84
- Service extra-bancaire Privilège (10) (Service Shopping, Service Voyages, Garantie Plus) 114,00
- Service extra-bancaire Prestige (10) (Service Shopping, Service Voyages, Garantie Plus, Réservation Hôtels) 162,00

Ces services sont inclus dans nos conventions Equipage Privilège et Prestige.

(10) Service Shopping, Service Voyages, Garantie Plus et Réservation Hôtels peuvent être souscrits séparément aux tarifs respectifs annuels de 53 €, 45 €, 16 € et 48 €.



# Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

## Les opérations de change manuel

- Délivrance et reprise de chèques de voyage en devises 1,50 % du montant de l'opération  
    ■ mini 4,70
- Achat et vente de billets en devises Cours de change BP2L

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction, il est affiché dans toutes nos agences.

## Les virements règlementés et les Eurovirements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE\* ainsi que de la Suisse et Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire).

- Frais par virement émis 3,25
- Frais par virement reçu Gratuit

## Les virements internationaux (11)

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA\*\*)

- Frais sur virement émis 1 % du montant  
    mini 19,58 maxi 153,71
- Frais sur virement reçu 1 % du montant  
    mini 13,33 maxi 67,37

## Les chèques (11)

- Frais d'émission d'un chèque tiré sur une banque étrangère 1 % du montant  
    mini 19,58 maxi 153,71 + frais forfaitaires de 12,00
- Frais de règlement d'un chèque émis en faveur d'un non résident 1,5 % du montant  
    mini 19,58 maxi 85,27
- Frais d'encaissement d'un chèque tiré sur l'étranger 1 % du montant  
    mini 16,30 maxi 68,37

## La commission de change

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de :  
    0,6 % du montant mini 13,06 € maxi 79,25 €
- Le taux de change de référence appliqué par la BP2L varie en fonction du cours d'achat ou de vente des devises au jour le jour. Il est régulièrement disponible à 15 heures auprès du Département international de la BP2L et de toutes nos agences.

(11) S'ajoutent le cas échéant les frais de transmission (frais swift...), ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers.

\* E.E.E - Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre partie grecque, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Royaume Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède. Avec la France sont compris les départements d'outre-mer, Saint Barthélemy et Saint-Martin.

\*\* La zone SEPA correspond à l'EEE + la Suisse + Monaco

# Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

## 1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

## 2. Vous pouvez également contacter le Service Contact Qualité

Banque Populaire Loire et Lyonnais  
BP 3152 - 141 rue Garibaldi  
69 211 Lyon Cedex 03  
Tél : 04 78 95 57 20

## 3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur  
Banque Populaire Loire et Lyonnais  
BP 3152 - 141 rue Garibaldi  
69 211 Lyon Cedex 03

Le site Internet de la FBF\* : “les Clés de la Banque” (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

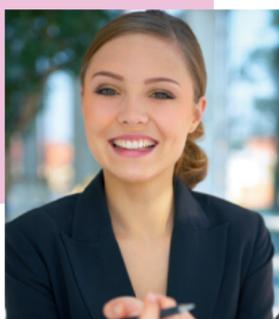


\* Fédération Bancaire Française



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires.

Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte.



## **Pour rester en contact avec votre banque à tout moment**

### **Pour contacter un conseiller**



A partir de BP2L DIRECT - Agence téléphonique  
Depuis la France, au 04 78 95 55 58  
Depuis l'étranger, au + 33 4 26 70 55 55

### **Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :**



Par Internet, avec Cyberplus  
[www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr](http://www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr)



Par SMS avec le 6 11 10  
(0,35 € par envoi + coût d'un SMS)



Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)  
au 0 892 898 899 (0,34 €/ min)



**BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS**  
BP 3152 - 141, rue Garibaldi 69211 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04 78 95 55 55 - Télécopie : 04 78 71 03 99



*Banque et populaire à la fois.*